



Critères des commissions interdisciplinaires du
du Comité national
mandat 2012-2016

Applicables pour la campagne de concours 2017



Table des matières

CID 50.....	3
CID 51.....	3
CID 52.....	4
CID 53.....	4
CID 54.....	5

CID 50

Gestion de la recherche

La CID 50 est une commission transdisciplinaire dont l'un des rôles est d'évaluer les chercheurs au regard de leurs activités de gestion, d'appui et d'accompagnement de la recherche.

Dans son domaine de compétence, elle participe également à l'effort du CNRS pour identifier, former, recruter et promouvoir ses cadres supérieurs chercheurs. Pour cela elle peut travailler en relation avec le service «Développement Professionnel des Cadres Supérieurs» des Ressources humaines.

Demande d'évaluation par la CID 50

La CID 50 examine les dossiers des chercheurs qui consacrent à moyen et long termes l'essentiel de leur activité à la gestion, à l'appui et à l'accompagnement de la recherche, au cas par cas en séance plénière. Précisons que les chercheurs évalués par la CID 50 continuent, néanmoins, à être rattachés à leur section d'origine. Cette dernière a pour mission d'évaluer leur activité de recherche, si elle existe, pour une part de leur temps de travail. La CID 50 peut aussi interroger la section d'origine sur l'impact managérial de l'action d'un chercheur vis-à-vis du domaine scientifique considéré.

La CID 50 ne prendra en considération que les chercheurs ayant fait un choix clair et raisonné de s'investir dans le management de la recherche. L'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis réservé, un avis d'alerte ou autre de leur section d'origine ne sera examinée que lorsque cet avis aura été traité selon les procédures officielles et lorsque le suivi post-évaluation aura pris fin.

Les chercheurs demandant à être évalués par la commission 50 doivent faire ressortir, dans un rapport d'activité spécifique, leur implication dans la gestion, l'appui et l'accompagnement de la recherche. Ce document doit être différent et complémentaire de celui envoyé à leur section d'origine.

Sont concernés par exemple :

- Les Délégués Régionaux, Chargés de mission, animateurs de formation permanente, Directeurs scientifiques Adjoints, Directeurs Scientifiques des instituts du CNRS, Directeurs de structures opérationnelles de recherche, etc.
- Les chercheurs en fonction dans des structures extérieures au CNRS : Ministères, Ambassades, Commission européenne, Etablissements Publics, Collectivités territoriales. Cette liste n'est pas limitative.
- Les chercheurs ayant à la fois des activités de recherche et de fortes activités de management de la recherche au service d'un domaine particulier pourront être pris en considération par la CID, l'évaluation se fera alors dans le cadre d'une coordination forte avec la section disciplinaire concernée.

Promotions et concours

Les chercheurs rattachés de la commission 50 peuvent bénéficier de promotions de grade et se porter candidats aux concours d'accès au corps des directeurs de recherche au titre de cette commission.

Les candidatures pour les promotions et l'accession au corps de DR2 doivent être accompagnées d'un rapport spécifique

propre à éclairer la CID. Le candidat devra mettre en évidence ses motivations, son itinéraire dans le champ de la gestion de la recherche et ses réalisations. Il devra également fournir une analyse et un descriptif clairs de son action et de son impact. Le rapport devra aussi comprendre une réflexion sur le domaine d'action de compétence du candidat ainsi qu'une présentation de ses projets à court et moyen termes. Lorsque le candidat a encore une part d'activité de recherche son dossier devra être accompagné de l'évaluation la plus récente de la section.

Critères d'évaluation

L'excellence du travail fourni est mesurée par la CID 50 à l'aune des critères suivants :

- Qualité des résultats obtenus en matière de gestion et d'animation de la Recherche.
- Capacités managériales, capacité à mobiliser une équipe et à structurer durablement un domaine en valorisant les acteurs.
- Capacités à la conduite des projets.
- Importance, spécificité de la fonction et niveau de responsabilité.
- Capacités d'innovation.
- Capacité à mobiliser les instruments disponibles et à utiliser les leviers existants pour l'avancée du projet.
- Qualité du jugement sur les personnels et les dossiers.
- Capacité de représentation et d'expertise.
- Capacité à développer la mise en réseau et la pluridisciplinarité.
- Apport au rayonnement du CNRS en particulier, et à celui de la recherche en général.
- Capacité à s'inscrire dans l'organisation générale de l'institution dans laquelle le candidat travaille.
- Qualité des documents produits dans le cadre des activités effectuées, quantité et qualité de l'investissement.
- Qualité de la formulation des activités, du projet de gestion de la recherche, de ses objectifs et des étapes à franchir dans le dossier.

Ces critères seront pondérés en fonction du temps de travail consacré respectivement à la recherche et au management. Il sera également tenu compte de l'ancienneté dans la fonction exercée.

CID 51

Modélisation, et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques

Le recrutement et l'évaluation d'un chercheur par la CID 51 se fonde sur la qualité scientifique du candidat et de son projet. Son dossier doit, en plus, faire ressortir l'interdisciplinarité du parcours et du projet dans les thématiques couvertes par la CID 51. Dans l'examen comparatif des dossiers, il sera tenu compte de la variété des disciplines et des thèmes, de la diversité des profils et des cultures en matière de publication et de communication, diversité inhérente à une commission interdisciplinaire. Seront également prises en considération les actions de valorisation (brevets, logiciels) et les actions de diffusion des connaissances (enseignement, organisation de conférences, colloques, ateliers, expositions, vulgarisation).

Critères communs à tous les candidats :

- Le projet doit être pertinent dans le cadre des thématiques de la CID51.

- L'importance du parcours interdisciplinaire est particulièrement importante pour les candidats à des postes CR1 et DR2. Si cette expérience ne saurait être exigée pour les candidats CR2, il faudra démontrer qu'il s'agit bien d'un objectif majeur, à travers ses problématiques, ses hypothèses de travail, les questions posées voire les premiers résultats.
- La qualité des publications est plus importante que leur nombre. Le rôle du chercheur dans ses publications sera également pris en compte.
- L'évaluation de la production scientifique tiendra compte de l'ancienneté dans la carrière scientifique.
- La diversité thématique et la mobilité géographique sont valorisées, d'autant plus quand elles révèlent une ouverture interdisciplinaire.
- Le projet devra apporter des avancées méthodologiques significatives en utilisant des outils et/ou concepts du domaine des mathématiques, informatique, physique ou chimie.
- Le projet doit être centré sur des questions biologiques bien définies et doit être cadré vis-à-vis des développements récents de la biologie.
- Le projet de recherche doit avoir un caractère novateur, être original et pertinent par rapport aux problématiques actuelles au niveau international.
- Qualité de l'audition : pédagogie dans la présentation à un public interdisciplinaire, encadrement au niveau biologique et méthodologique, capacité de répondre aux questions du jury.
- Adéquation de la longueur du parcours antérieur au niveau de qualification du concours.
- Encadrement du projet dans le laboratoire d'accueil.

Critères spécifiques selon les grades :

Accès au grade CR2

- Pertinence du projet scientifique et appropriation par le candidat.
- Mobilité ou séjour postdoctoral avec un élargissement ou un renouvellement thématique confirmé.

Accès au grade CR1

- Au-delà des critères pour le concours CR2, seront également prises en considération:
- L'implication dans des programmes de recherche interdisciplinaires.

CID 52

Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel

Le dossier scientifique d'un candidat à un poste de recrutement ouvert à la CID52 doit répondre aux spécificités de cette section. Il doit nécessairement faire ressortir l'interdisciplinarité du parcours et du projet et présenter la production scientifique selon les rubriques définies ci-dessous. Préambule

Le recrutement d'un chargé de recherche ou d'un directeur de recherche par la CID 52 se fonde sur la qualité scientifique du candidat et sur son projet. Toutefois, ces conditions nécessaires ne sont pas suffisantes. Le projet devra en outre clairement illustrer le caractère interdisciplinaire des travaux envisagés. Les candidats CR1 et DR2 devront également montrer qu'ils ont déjà acquis une expérience de cette interdisciplinarité. Si cette expérience ne

saurait être exigée pour les candidats CR2, il faut qu'il démontre qu'il s'agit bien d'un objectif majeur, à travers sa problématique, ses hypothèses de travail, les questions posées voire les premiers résultats.

L'interdisciplinarité s'évalue d'une façon particulière dans la mesure où elle peut se manifester de différentes manières:

1. En amont (ou a priori) par la démarche d'insertion dans une équipe d'une autre discipline, par l'application de méthodes spécifiques à une discipline à des champs de recherche relevant d'une autre discipline; la simple collaboration entre chercheurs de diverses disciplines ne suffisant pas généralement pour transcender la simple pluridisciplinarité
2. En aval (ou a posteriori) par des publications communes dans des journaux interdisciplinaires ou publications parallèles illustrant différentes avancées du travail dans chacune des revues appropriées; la publication en premier auteur d'un travail dans un journal d'une autre discipline est un signe de réussite de cette interdisciplinarité

La qualité de la production scientifique dans un cadre interdisciplinaire est évaluée selon des critères particuliers, qui ne relèvent pas d'une seule discipline. La trame de l'évaluation tient compte des critères de chacune d'elles; l'évaluation se fera fonction de la discipline du candidat, avec une reconnaissance particulière pour les publications interdisciplinaires ou visant celle-ci. Pour faciliter cette évaluation il est demandé aux candidats de bien faire ressortir les rubriques suivantes dans la liste des publications:

1. Publications majeures (revues de Rang A, publication d'ouvrage, direction d'ouvrages, chapitres de livres invités).....
2. Conférences internationales et nationales avec actes, conférences invités
3. Autres publications (rapports, revues et chapitres de livres sans comités de lecture)...
4. Brevets (licence ou non à préciser), prix nationaux et internationaux Préciser si le candidat est 1er auteur, encadrant du 1er auteur ou coauteur.....

Le rayonnement international est un critère important pour les candidats ayant déjà quelques années d'expérience professionnelle (post-thèse). Il se mesure par des publications avec des co-auteurs étrangers, des activités d'évaluateur d'articles ou de programmes de recherche; d'éditeurs d'ouvrages ou de revues; de participation à des groupes de travail de programmes internationaux ou d'autres responsabilités. On attend d'un candidat CR1 et DR2 qu'il indique dans son dossier comment il se positionne au niveau international.

Le classement du candidat en CID52 sera fonction de l'équilibre entre les critères définis ci-après selon les grades. La non-satisfaction des critères d'interdisciplinarité (selon les grades) et la qualité scientifique de la production scientifique sont réductrices

CID 53

Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques

La CID 53 concerne les « méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques » (science ou technique, les deux domaines sont également pris en considération), avec une liste assez substantielle de mots-clefs qui précisent son périmètre.

La CID53 accorde une importance primordiale à la qualité scientifique des dossiers et à l'originalité des travaux ; elle reconnaît les différents supports de diffusion (articles, mais aussi livres, chapitres, revues électroniques, etc.). Elle est sensible aux travaux, participations et/ou insertion dans des réseaux internationaux, ainsi qu'à la bonne intégration des chercheurs dans les différentes tâches de leur laboratoire de recherche et plus largement à leur participation à la vie de la communauté scientifique. Elle prend également en compte la transmission des connaissances (enseignement et valorisation).

Le projet présenté doit être en adéquation avec les mots-clefs de la CID. Des dossiers de qualité peuvent ainsi ne pas être retenus pour l'audition si la commission estime qu'ils n'entrent pas dans son champ de compétence.

La CID53 est particulièrement attentive à l'interdisciplinarité des approches qu'elle mesure en fonction de différentes dimensions : des publications, conférences ou interventions dans plusieurs domaines ou sous-domaines ; une formation non exclusivement monodisciplinaire ; la capacité à intéresser les sujets étudiés ou encore les collègues concernés, et à « faire science ensemble ».

Le jury étant composé d'experts relevant de disciplines très variées, le caractère didactique du dossier et surtout de la présentation orale sera considéré favorablement, sans pour autant en rabattre sur l'ambition scientifique du projet.

La CID recommande aux candidats de déposer au moins les principales pièces de leur dossier sous forme électronique, même s'ils souhaitent continuer à la faire parvenir sous forme papier.

Les critères ne sont pas exclusifs, ni hiérarchisés. Leur poids respectif dépend des parcours, des projets et des profils de recherche. Ils seront donc appliqués avec souplesse.

La CID 53 souhaite promouvoir des projets innovants centrés sur l'étude des sciences et des techniques. Elle est ouverte aux démarches de recherche élaborées hors des écoles établies ou à la croisée de disciplines instituées.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité scientifique et originalité de la recherche
- Définition claire des développements envisagés
- Qualité, régularité et visibilité des publications et interventions
- Diffusion de la recherche aux plans national et international
- Encadrement et animation de la recherche
- Diffusion de la recherche auprès d'autres publics.
-

Critères spécifiques selon les grades

Recrutements CR1

S'ajoutent aux critères d'un recrutement CR2, l'aptitude à mener de manière autonome un projet de recherche, l'engagement effectif dans des projets interdisciplinaires, la participation à des tâches d'intérêt collectif enseignement, valorisation, animation de la recherche, etc).

Candidatures DR2

L'accent sera mis sur l'engagement démontré par le candidat à l'égard de l'interdisciplinarité, sur sa production de travaux et de publications reconnues par plusieurs disciplines, sur l'audience nationale et internationale de ses travaux, sur son expérience et sa capacité attestée dans la direction ou la codirection de recherches.

L'exigence d'interdisciplinarité est accentuée. L'habilitation à diriger des recherches est recommandée.

Évaluation périodique des chercheurs et des unités

Les chercheurs ou les unités peuvent être demandés à être rattachés à la CID53 s'ils estiment que leur recherche entre dans son champ de compétence. Ils devront toutefois continuer à être évalués par leur section de rattachement.

Délégation, GDR...

La CID peut être amenée à se prononcer sur des demandes de délégation et des créations de GDR. Elle sera sensible à l'adéquation avec ses thématiques, au caractère pluridisciplinaire du projet et à sa qualité intrinsèque.

CID 54

Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant

Préambule

Toutes les dimensions de la recherche sont prises en compte dans l'évaluation. Un certain nombre de critères généraux (critères communs à tous les candidats) constituent la grille de lecture des dossiers. Ces critères ne sont ni cumulatifs, ni exclusifs (cf critères spécifiques ci-dessous). L'interdisciplinarité du projet est cependant un prérequis. Leur appréciation doit être modulée tout au long d'une carrière. En particulier, ils ne sont pas tous nécessaires, ni respectés à un moment donné de la carrière d'un chercheur. L'évaluation de la production scientifique tiendra compte de l'ancienneté dans la carrière scientifique. La qualité des publications est plus importante que leur nombre.

Dans l'examen comparatif des dossiers, il sera tenu compte de la variété des disciplines et des thèmes, de la diversité des profils et des cultures en matière de publication et de communication inhérentes à une commission interdisciplinaire.

Critères communs à tous les candidats :

- Interdisciplinarité du programme de recherche
- Adéquation aux thématiques de la CID 54
- Contribution scientifique et travaux de recherche antérieurs (qualité de la production scientifique, qualité des résultats, qualité méthodologiques), adéquation de la production (qualitative et quantitative) au parcours du candidat et à sa durée
- Projet de recherche : caractère novateur, pertinence par rapport aux problématiques potentielles scientifiques, créativité
- Qualité de l'audition
- Elargissement thématique pendant et après un séjour

- postdoctoral
- Faisabilité du projet
- Seront également prises en considération les actions de valorisation (brevets, licences) et les actions de diffusion des connaissances (enseignement, organisation de conférences, colloques, ateliers, expositions, vulgarisation).

Critères spécifiques selon les grades :

Accès au grade CR2

- Qualité du parcours scientifique
- Adéquation de la longueur du parcours antérieur au niveau de qualification CR2
- Pertinence du projet scientifique et appropriation par le candidat
- Mobilité ou séjour postdoctoral avec un élargissement ou un renouvellement thématique

Accès au grade CR1

- Idem CR2
- Adéquation de la longueur du parcours antérieur au niveau de qualification CR1
- Seront également prises en considération l'implication dans des programmes de recherche en particulier interdisciplinaires, la capacité d'autonomie, la capacité à définir, intégrer ou porter des projets collaboratifs ou partenariaux, la participation à des tâches d'intérêt collectif, d'animation, d'enseignement, l'encadrement de stagiaires ou de doctorants

Accès au grade DR

Ces critères doivent être pondérés en fonction de l'ancienneté et du parcours.

- Démarche interdisciplinaire déjà effective
- Rayonnement scientifique national et international (en particulier dans des domaines scientifiques différents) et travaux de recherche antérieurs
- Programme de recherche : créativité, contribution au renforcement de nouvelles thématiques, prise de risques, qualité des méthodologies
- Impact du projet sur le positionnement et le rayonnement du laboratoire d'accueil
- Capacité d'ouverture et évolution thématique
- Encadrement de doctorants et post-doctorants. L'habilitation à diriger des recherches est fortement souhaitée dans le cas des parcours effectués au sein du système académique français .
- Gestion autonome de programmes de recherche
- Seront également prises en considération la mobilité, les actions de valorisation (contrats, brevets, licences), les responsabilités (groupe ou équipe, management de la recherche), les charges d'animation scientifique à niveau national et international, les charges d'intérêt collectif et les actions de diffusion des connaissances (enseignement, organisation de conférences, colloques, ateliers, vulgarisation).

Conception - septembre 2012 :

Coordination et réalisation : Secrétariat général du Comité national

Crédit photo : Chercheur et plongeur scientifique explorant un iceberg lors du déroulement du programme scientifique MACARBI (Monitoring environnemental en Antarctique basé sur l'étude des structures CARbonatées de Bivalves), qui tente de faire du pétoncle austral un témoin environnemental. © CNRS Photothèque / Erwan AMICE.

